Commune de
Romanel-sur-Lausanne

Budget 2027

TABLE DES MATIERES

1. Message de la Municipalité 1
2. Préambule 2
3. Compte de résultats : charges 3
4. Comptes de résultats : revenus 9
5. Charges et produits par fonction 13
6. Investissements 15
7. Résultat 16
8. Conclusion 16

Annexes

1. Budget 2027
   - 0. Administration générale 1
   - 1. Ordre et sécurité publique 23
   - 2. Formation 29
   - 3. Culture, sport et loisirs, église 49
   - 4. Santé 61
   - 5. Prévoyance sociale 63
   - 6. Trafic et télécommunications 71
   - 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire 77
   - 8. Economie publique 87
   - 9. Finances et impôts 89

   Comptes par nature 98
2. Résultat échelonné
3. Investissements
4. Budget du SDIS
5. Budget de la STEP

Commune de
Romanel-sur-Lausanne

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 009/2026
au Conseil communal

Budget 2027

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Message de la Municipalité

Conformément aux dispositions

- de la loi cantonale du 28 février 1956 sur les communes (art.93a)
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art.5 et suivants)
- du règlement du Conseil communal du 16 mai 2014 (art.89 et suivants)

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget pour l'année 2027.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du budget 2027, avec pour objectif de maîtriser l'évolution des dépenses et de préserver l'équilibre financier de la commune, témoignent de l'engagement constant de la Municipalité et des services communaux en faveur d'une gestion rigoureuse, responsable et durable des finances publiques.

Dans un environnement économique marqué par des incertitudes persistantes, une hausse structurelle de certaines charges et des contraintes croissantes pesant sur les collectivités publiques, le budget 2027 a été établi avec une attention particulière portée à la maîtrise des coûts et à l'optimisation des ressources disponibles.

Ainsi, avec des charges estimées à CHF 22'839'400.00 et des revenus de CHF 22'553'500.00, le budget 2027 présente un excédent de charges de CHF 285'900.00.

Soucieux de maintenir une approche financière prudente et réaliste, nous présentons un budget dans lequel les charges ont été évaluées de la manière la plus exhaustive possible, tandis que les revenus ont fait l'objet d'estimations fondées sur les informations actuellement disponibles et sur les tendances observées.

Cette démarche prudente permet de limiter les risques de mauvaises surprises en cours d'exercice. Elle peut toutefois conduire à une certaine retenue dans les projections, comme l'ont démontré les précédents exercices dont les résultats effectifs se sont révélés plus favorables que les estimations budgétaires initiales. Pour l'exercice 2027, les recettes fiscales ont néanmoins été évaluées avec davantage de confiance, en tenant compte de l'évolution démographique et économique de la commune. Il convient toutefois de relever que les marges de manœuvre demeurent limitées et qu'une augmentation non anticipée des charges ou un ralentissement des recettes pourrait rapidement détériorer le résultat prévu.

Au 31 décembre 2025, l'excédent de bilan s'élevait à CHF 11'731'377.74. L'approche prudente adoptée lors de l'établissement du budget 2026 nous permet aujourd'hui d'envisager une clôture de l'exercice dans des conditions plus favorables que celles initialement prévues, renforçant ainsi la solidité financière de la commune.

Après plusieurs années de croissance soutenue, le développement démographique de la commune se poursuit à un rythme plus modéré. La population est passée de 4'336 habitants au 31 décembre 2025 à 4'440 habitants au 30 septembre 2026. Pour l'élaboration du budget 2027, une population de référence de 4'500 habitants a été retenue.

Pour l'exercice à venir, la marge d'autofinancement est estimée à CHF 539'000.00. Cette capacité d'autofinancement permettra de couvrir les besoins de trésorerie liés aux dépenses de fonctionnement courantes. En revanche, elle restera insuffisante pour financer les investissements prévus et le solde des dépenses des préavis déjà votés, qui s'élèvent à CHF 13'505'000.00. Dès lors, malgré les liquidités dégagées au cours des exercices précédents et une situation financière globalement saine, le recours à l'emprunt sera nécessaire afin de garantir la réalisation des projets d'investissement indispensables au développement et à l'attractivité de la commune.

2. Préambule

Le budget de fonctionnement 2027 de la Commune de Romanel-sur-Lausanne laisse apparaître un excédent de charges présumé de CHF 285'900.00. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices :

Résultat	**Budget 2027**	**Budget 2026**	**Comptes 2025**	**Ecarts en %**	
				B27/B26	**B27/C25**
Charges	22'839'400.00	21'599'895.00	27'243'299.29	5.74	-16.17
Revenus	22'553'500.00	21'561'293.00	29'537'897.09	4.60	-23.65
Excédent de charges(-)/revenus	**-285'900.00**	**-38'602.00**	**2'294'597.80**		

Pour l'exercice à venir, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 593'000.00 :

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Résultat de l'exercice	-285'900.00	-38'602.00	2'294'597.80
- Réévaluation sur créances			-61'551.00
+ Amortissements	1'348'700.00	1'175'200.00	1'168'950.40
+ Attribution aux fonds			334'279.00
- Prélèvement aux fonds	-523'800.00	-590'100.00	-327'681.85
Autofinancement	**539'000.00**	**546'498.00**	**3'408'594.35**

Ce budget a été préparé en utilisant la méthode « base 0 », ce qui signifie qu'aucun transfert depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. En continuité avec les exercices précédents, le calcul des charges s'est basé sur une moyenne étalée sur les deux derniers exercices et une approche similaire a été utilisées pour les revenus durables et comparables d'une année à l'autre. Les revenus fiscaux ont également été calculés en utilisant des moyennes ou la situation au 31 août 2026.

3. Compte de résultats : charges

No	Charges	Budget 2027	En %	Budget 2026	Diff.B27/26	Comptes 2025	Diff.B/C 27/25
30	Charges de personnel	5'849'500.00	25.61	5'364'100.00	485'400.00	4'834'283.50	1'015'216.50
31	Charges de biens et services	3'566'100.00	15.61	3'591'595.00	-25'495.00	2'782'202.06	783'897.94
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'348'700.00	5.91	1'175'200.00	173'500.00	1'168'950.40	179'749.60
34	Charges financières	216'400.00	0.95	228'600.00	-12'200.00	198'576.40	17'823.60
35	Attributions aux fonds	0.00	0.00	0.00	0.00	334'279.00	-334'279.00
36	Charges de transfert	11'152'700.00	48.83	10'566'300.00	586'400.00	9'745'380.02	1'407'319.98
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	7'535'988.40	-7'535'988.40
39	Imputations internes	706'000.00	3.09	674'100.00	31'900.00	643'639.51	62'360.49
	Totaux	**22'839'400.00**	**100.00**	**21'599'895.00**	**1'239'505.00**	**27'243'299.29**	**-4'403'899.29**

Le budget 2027 présente une augmentation de charges de CHF 1'239'505.00 par rapport au budget 2026 et une diminution de CHF 4'403'899.29 par rapport aux comptes 2025. La nature 38 est liée au transfert à la réserve de politique budgétaire, suite à la dissolution de divers fonds de réserve,

intervenue au bouclement 2025. La nature 36 représente une majorité de charges non maitrisables (facture policière, ASIGOS, CISTEP, transports publics, péréquation financière et cohésion sociale).

Les écarts principaux, relatifs aux comptes par nature, sont évoqués ci-dessous. Les commentaires par fonctions se trouvent dans les pages de l'annexe « Budget 2027 » et renseignent de manière plus détaillée.

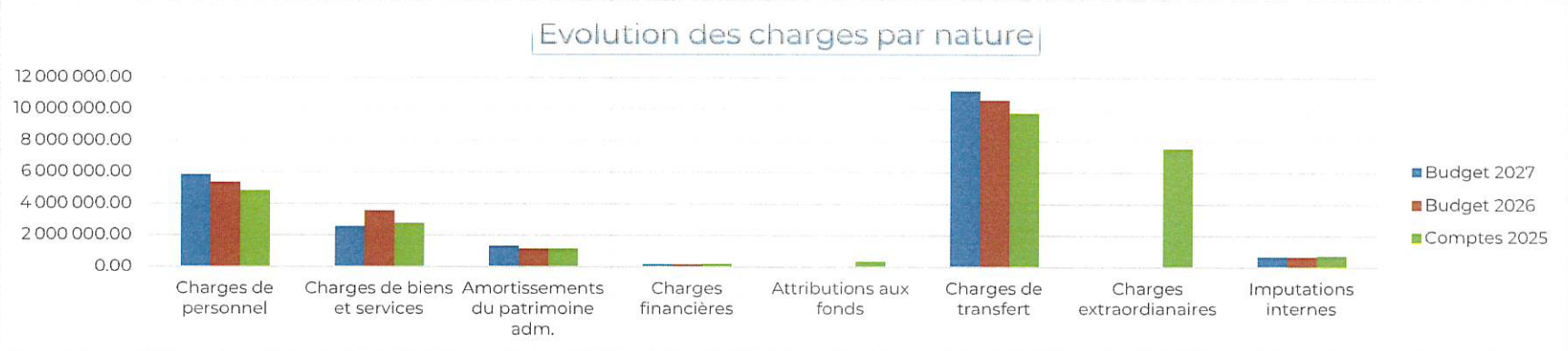

30	Charges du personnel	CHF	5'849'500.00
300	Autorités et commissions	CHF	362'300.00
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	CHF	4'094'400.00
303	Travailleur'euse's temporaires	CHF	27'800.00
304	Allocations	CHF	6'200.00
305	Cotisations patronales	CHF	1'250'000.00
309	Autres charges de personnel	CHF	108'800.00

Les charges salariales évoluent à la hausse entre les budgets 2027 et 2026 avec une progression de CHF 485'400.00 (+ 9.05%). Comparées aux comptes 2025, l'augmentation est de CHF 1'015'216.50 (+ 21.00%). Il a été tenu compte du changement de rétribution de la Municipalité, des jetons supplémentaires liés aux élections, des augmentations annuelles réglementaires, des primes à verser à cinq jubilaires, d'une indexation des salaires de 1.5%, ainsi que des taux de charges sociales connus lors de l'établissement du budget et des changements de taux suite au renouvellement des polices d'assurances pour le personnel.

Le tableau suivant présente la situation des EPT :

Service	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Finances	1.70	1.70	1.60
Secrétariat municipal – Ressources humaines - Communication	3.50	3.50	3.30
Contrôle des habitants	0.90	0.90	0.90
Sécurité publique	1.40	1.40	1.40
Service des bâtiments	3.70	3.70	3.70
Service de l'enfance	17.33	12.91	11.71
Service des travaux	8.30	7.30	7.30
Aménagement du territoire	2.53	2.93	2.23
Total personnel fixe	**39.36**	**34.34**	**32.14**
Apprentis et stagiaires	7.00	7.00	7.00
Total EPT	**46.36**	**41.34**	**39.14**

Pour le personnel à l'heure, nous vous communiquons ci-après le détail :

Service	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Réception	0	30	12
Finances	0	0	38
Sécurité publique	416	420	176
Bibliothèque	750	750	711
Romanel-Info - rédaction	120	130	104
Service des bâtiments	880	1'050	664
Scolarité obligatoire – devoirs accompagnés	864	725	528
Service de l'enfance	2'351	3'589	4'821
Total personnel horaire	**5'381**	**6'694**	**7'054**

31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'566'100.00
310	Charges de matériel et de marchandises	CHF	581'600.00
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	CHF	213'900.00
312	Alimentation et élimination	CHF	379'900.00
313	Prestations de services et honoraires	CHF	1'174'000.00
314	Gros entretien et entretien courant	CHF	683'200.00
315	Entretien des biens meubles et appareils de bureau	CHF	197'200.00
316	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	CHF	148'100.00
317	Remboursements de frais	CHF	25'800.00
318	Réévaluations sur créances	CHF	155'800.00
319	Diverses charges d'exploitation	CHF	6'600.00

Une diminution de CHF 25'495.00 est prévue par rapport au budget 2026. Elle s'explique par la baisse des charges de matériel et de marchandises (310) - 11.78%, des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) – 13.30%, de l'alimentation d'eau, de gaz, d'électricité et d'élimination EC/EU (312) -6.29%, des gros entretiens et entretien courants (314) – 3.68%, ainsi que des remboursements de frais (317) – 1.53%. Elle est partiellement compensée par une hausse des prestations de service et honoraires (313) + 9.25%, de l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) + 3.57%, des loyers et baux à ferme de biens-fonds (316) + 7.01%, des réévaluations sur créances (318) + 13.72%, des réévaluations sur créances (318) +13.72 et des diverses charges d'exploitation (319) + 53.49%.

Par rapport aux comptes 2025, une augmentation de CHF 783'897.94 est prévue. Elle s'explique par la hausse des charges de matériel et de marchandises (310) + 37.88%, des immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) + 48.48%, de l'alimentation d'eau, de gaz, d'électricité et d'élimination EC/EU (312) + 10.65%, des prestations de services et honoraires (313) + 32.18%, des gros entretiens et entretien courants (314) + 18.04%, de l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) + 30.01%, des loyers et baux à ferme de biens-fonds (316) + 42.98%, des réévaluations sur créances (318) +26.06 et des diverses charges d'exploitation (319) + 331.71%.

33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'348'700.00
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	CHF	1'110'900.00
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	CHF	237'800.00

Les charges d'amortissements se calculent en fonction de la durée de vie des biens. Cette dernière est par ailleurs précisée lors de chaque préavis déposé au Conseil communal. Dès 2024, les préavis votés tiennent compte des durées d'amortissements du plan comptable MCH2. Pour l'exercice 2027, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. L'amortissement planifié intervient dès le début de l'utilisation de l'immobilisation. La variation des amortissements dépend des préavis bouclés et de ceux entièrement amortis.

34	Charges financières	CHF	216'400.00
340	Charges d'intérêts	CHF	115'600.00

342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	CHF	4'000.00
343	Charges pour biens-fonds PF	CHF	61'400.00
344	Réévaluations et amortissements d'immobilisations PF	CHF	29'400.00
349	Autres charges financières	CHF	6'000.00

En comparaison avec le budget 2026, les charges diminuent de 5.34% et augmentent de 8.98% par rapport aux comptes 2025. Au vu des investissements 2027 et des liquidités disponibles, nous avons prévu de renouveler l'emprunt de CHF 2'500'000.00 arrivant à échéance fin septembre 2027, à un taux de 1.82%. Au 2ème semestre 2027, Il est également prévu de souscrire un nouvel emprunt de CHF 3'000'000.00, au taux de 1.50%.

Le 30 juin 2026, l'emprunt de CHF 3'000'000.00 auprès de la SUVA, au taux de 0.77% a été partiellement renouvelé, soit CHF 2'000'000.00 pour une durée de 8 ans, au taux de 1.40%.

Notre dette bancaire, sauf événement extraordinaire, sera de CHF 9'500'000.00 au 31.12.2027, soit CHF 2'111.10 par habitant (comptes 2025 : CHF 1'729.70). Le taux moyen des emprunts se situe à 1.45%.

Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.27	Débit	Crédit	Spb 31.12.27
2064.00	Rentes Genevoises – 2026-2031 – 1.45%	14'500	1'000'000			1'000'000
2064.02	CIP – 2019-2029 – 0.45%	4'500	1'000'000			1'000'000
2064.03	Vaudoise-Vie – 2012-2027 – 1.82%	45'500	2'500'000	2'500'000		0
2064.05	SUVA – 2026-2034 – 1.40%	28'000	2'000'000			2'000'000
	Renouvellement – 1.82%	18'000	0		2'500'000	2'500'000
	Nouvel emprunt – 1.50%	22'500	0		3'000'000	3'000'000
Total		**115'000**	**6'500'000**	**2'500'000**	**5'500'000**	**9'500'000**

Figure également dans cette nature, les charges relatives aux immeubles du patrimoine financier (Auberge La Charrue).

35	**Attributions aux fonds et financements spéciaux**	**CHF**	**0.00**
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	0.00

Pour le budget 2027, il n'est pas prévu d'attribution aux fonds et financements spéciaux.

36	**Charges de transfert**	**CHF**	**11'152'700.00**
360	Parts de revenus destinés à des tiers	CHF	27'700.00

361	Parts à des collectivités publiques	CHF	4'508'400.00
362	Péréquation financière et compensation de charges	CHF	6'293'300.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	CHF	323'300.00

Les charges augmentent de 5.55% comparées au budget 2026 et de 14.44% par rapport au comptes 2025. Cette augmentation est due à notre participation à l'ASIGOS pour le degré primaire et secondaire, au réfectoire secondaire, à la CISTEP pour le traitement des eaux usées, ainsi qu'à la cohésion sociale.

Cette nature comporte l'essentiel de nos participations aux charges de péréquation, ainsi qu'aux associations intercommunales. A elle seule, elle correspond à 48.83% du total des charges budgétisées en 2027. Le 64.19% de ces charges, soit environ 7.2 mios, seront versées à des instances cantonales. La commune n'a aucune incidence sur ces montants, ils représentent environ 31.35% du total des charges du budget.

Evolution de la participation communale aux péréquations

	Acomptes 2027-NPIV	Acomptes 2026-NPIV	Ecart B27/26	Comptes 2025	Ecart B27/C25
Cohésion sociale	4'317'600	4'255'600	62'000	3'874'189	443'411
Péréquation	-2'545'200	-2'411'400	-133'800	-2'059'021	-486'179
Facture policière	745'800	742'000	3'800	677'426	68'374
Total	**2'518'200**	**2'586'200**	**-68'000**	**2'492'594**	**25'606**

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, à la cohésion sociale et à la facture policière ne seront connus qu'au printemps 2028. Les acomptes 2027 de la NPIV sont basés sur les chiffres fournis par le canton. Ils tiennent compte de la population, du point d'impôts et du nombre d'élèves au 31 décembre 2025. L'établissement du décompte final tiendra compte de la réalité de la situation 2027.

39	**Imputations internes**	**CHF**	**706'000.00**
391	Imputations internes pour prestations de service	CHF	379'800.00
392	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	CHF	175'400.00
393	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	CHF	35'800.00
394	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	CHF	115'000.00

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2027. S'agissant de transferts d'imputation entre services, la même somme figure en revenus. Son impact sur le résultat est donc nul.

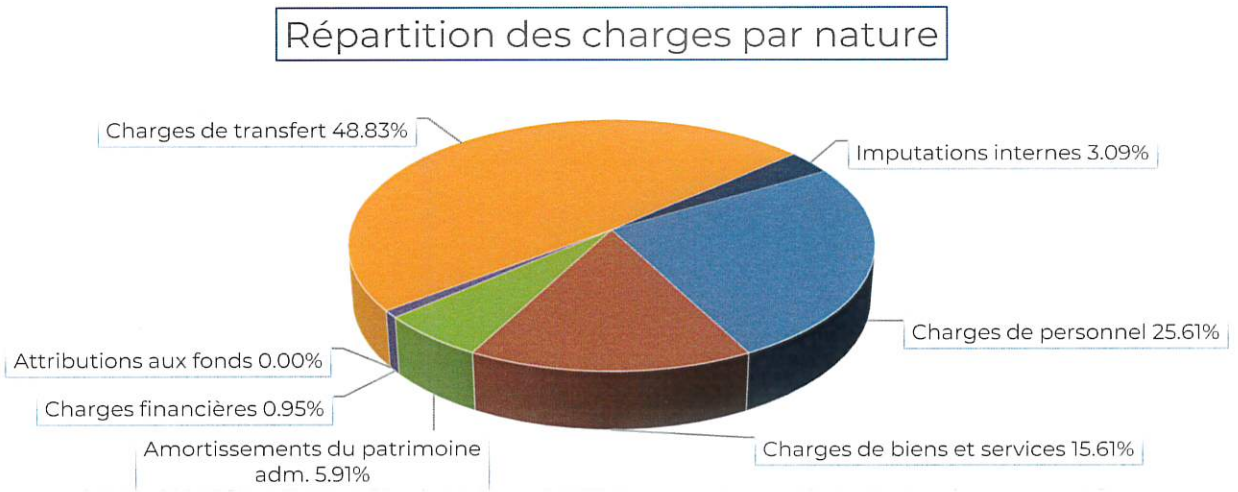

4. Compte de résultats : revenus

No	Revenus	Budget 2027	En %	Budget 2026	Diff.B27/26	Comptes 2025	Diff.B/C 27/25
40	Revenus fiscaux	11'929'400.00	52.89	11'461'300.00	468'100.00	11'469'032.35	460'367.65
41	Patentes et concessions	4'000.00	0.02	6'200.00	-2'200.00	510.00	3'490.00
42	Taxes et redevances	3'292'600.00	14.60	2'937'693.00	354'907.00	3'387'118.61	-94'518.61
43	Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	122.50	-122.50
44	Revenus financiers	440'100.00	1.95	376'200.00	63'900.00	447'727.52	-7'627.52
45	Prél.s/fonds et financements spéciaux	523'800.00	2.32	590'100.00	-66'300.00	7'866'402.85	-7'342'602.85
46	Revenus de transfert	5'657'600.00	25.09	5'515'700.00	141'900.00	5'723'343.75	-65'743.75
49	Imputations internes	706'000.00	3.13	674'100.00	31'900.00	643'639.51	62'360.49
	Totaux	**22'553'500.00**	**100.00**	**21'561'293.00**	**992'207.00**	**29'537'897.09**	**-6'984'397.09**

Le budget 2027 présente une augmentation de revenus de CHF 992'207.00 par rapport au budget 2026 et une diminution de CHF 6'984'397.09 par rapport aux comptes 2025. Les principales variations figurent dans les lignes ci-dessous. Les commentaires détaillés par fonction se trouvent dans les pages de l'annexe « Budget 2027 ».

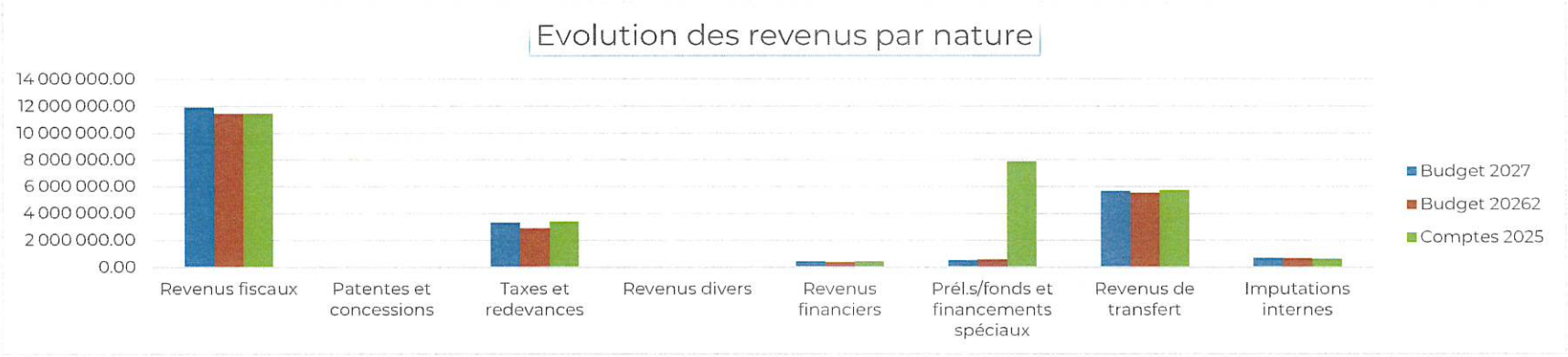

40	**Revenus fiscaux**	**CHF**	**11'929'400.00**
400	Impôts directs personnes physiques	CHF	9'166'100.00
401	Impôts directs personnes morales	CHF	988'300.00
402	Autres impôts directs	CHF	1'750'000.00
403	Impôts sur la propriété et les charges	CHF	25'000.00

Le budget des impôts est en augmentation de 4.08% en comparaison à 2026 et de 4.01% comparé à 2025.

Pour les personnes physiques, nous avons évalué la facturation des différentes années fiscales, qui seront comptabilisées dans l'exercice 2026, et avons également tenu compte de l'arrêté comptable au 31 août 2026, avec une progression de 1%. Le taux d'imposition retenu est de 70.5%.

Pour les personnes morales, nous nous sommes basés sur les chiffres au 31 août 2026.

Pour la majorité des autres impôts, nous avons tenu compte d'une moyenne des 2 dernières années.

41	**Patentes et concessions**	**CHF**	**4'000.00**
412	Patentes et concessions	CHF	4'000.00

Cette nature tient compte des concessions pour le cimetière.

42	**Taxes et redevances**	**CHF**	**3'292'600.00**
421	Emoluments administratifs	CHF	121'000.00

424	Taxes d'utilisation et prestations de service	CHF	1'531'800.00
425	Recettes sur ventes	CHF	33'500.00
426	Remboursements et prestations de service	CHF	1'566'300.00
427	Amendes	CHF	40'000.00

Cette nature présente une augmentation des revenus de 12.08% par rapport au budget 2026. Cette hausse est liée à l'augmentation de la taxe déchets et aux remboursements et prestations de services (frais de garde du service de l'enfance).

En comparaison aux comptes 2025, nous constatons une baisse de 2.79%, due principalement aux émoluments pour actes administratifs, aux remboursements de tiers et prestations de services (traitements). Elle est compensée partiellement par la hausse de la taxe déchets et les remboursements et prestations de services (frais de garde du service de l'enfance).

43	**Revenus divers**	**CHF**	**0.00**
430	Revenus d'exploitation divers	CHF	0.00

Le montant figurant en 2025 représente des gains comptables exceptionnels.

44	**Revenus financiers**	**CHF**	**440'100.00**
440	Revenus des intérêts	CHF	104'800.00
443	Produits des biens-fonds PF	CHF	122'000.00
447	Produits des biens-fonds PA	CHF	213'300.00

La comparaison des budgets 2027-2026 rapporte une hausse de 16.99%, liée aux revenus des intérêts et des produits des biens fonds du patrimoine financier (loyer de l'Auberge de la Charrue). Par rapport aux comptes 2025, les revenus sont en baisse de 1.70%, revenus des intérêts et autres gains du patrimoine financier. On note une hausse des produits des biens fonds du patrimoine financier.

45	**Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux**	**CHF**	**523'800.00**
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre	CHF	523'800.00

Les prélèvements sur les fonds de réserve constituent des revenus sans incidence monétaire. Cette rubrique comprend également les prélèvements sur les financements spéciaux (égouts et épuration, gestion des déchets), pour équilibrage des comptes de ces chapitres soumis au principe d'équivalence. En 2027, les prélèvements suivants sont prévus :

CHF	508'800.00	pour le service égouts et épuration
CHF	15'000.00	pour la gestion des déchets urbains

46	Revenus de transfert	CHF	5'657'600.00
460	Part de revenus	CHF	955'100.00
461	Dédommagements de collectivités publiques	CHF	448'900.00
462	Péréquation financière et compensation des charges	CHF	3'815'600.00
463	Subventions de collectivités et de tiers	CHF	436'200.00
469	Autres revenus de transferts	CHF	1'800.00

Ce groupe augmente de 2.57% par rapport au budget 2026 (péréquation financière) et diminue de 1.15% par rapport aux comptes 2025 (frontaliers, gains immobiliers et RFFA).

49	Imputations internes	CHF	706'000.00
491	Imputations internes pour prestations de service	CHF	379'800.00
492	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	CHF	175'400.00
493	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	CHF	35'800.00
494	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	CHF	115'000.00

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2027. S'agissant de transferts d'imputations entre services, la même somme figure en charges. Son impact sur le résultat est donc nul.

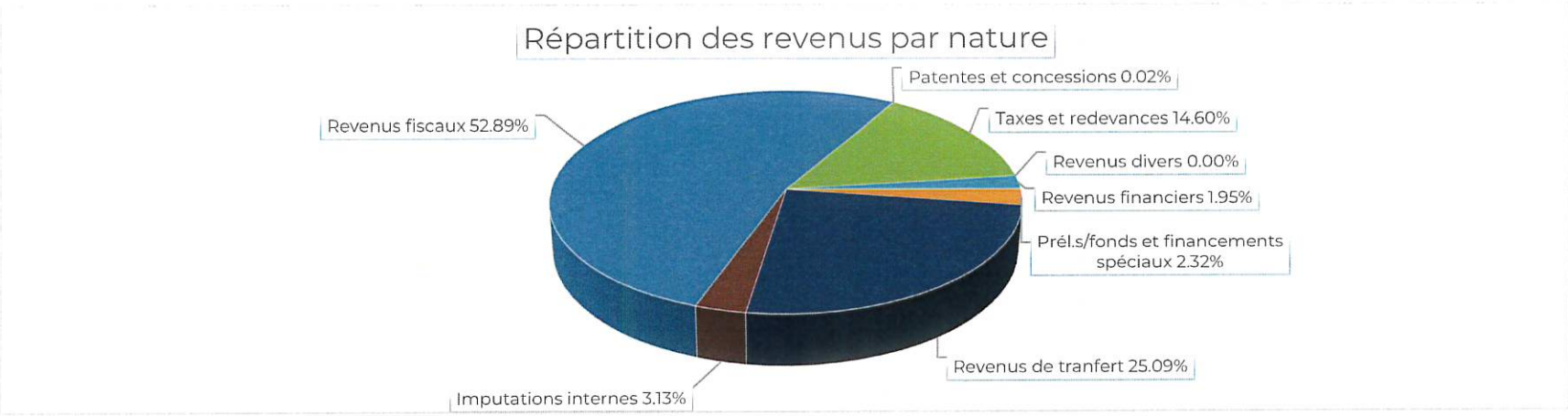

5. Charges et produits par fonction

Le détail des variations par poste figure dans la partie des comptes. Le tableau suivant récapitule les charges et produits par fonction :

N°	Services	Budget 2027			Budget 2026			Comptes 2024		
		Charges	Produits	Ecart	Charges	Produits	Ecart	Charges	Produits	Ecart
0	Administration générale	3'373'600.00	736'700.00	-2'636'900.00	3'242'900.00	742'800.00	-2'500'100.00	2'901'435.13	4'463'556.56	1'562'121.43
1	Ordre et sécurité publique	1'286'500.00	91'700.00	-1'194'800.00	1'255'900.00	89'900.00	-1'166'000.00	1'105'879.36	115'834.41	- 990'044.95
2	Formation	5'159'000.00	1'847'700.00	-3'311'300.00	4'414'495.00	1'499'893.00	-2'914'602.00	3'733'544.30	1'412'313.10	-2'321'231.20
3	Culture, sport, loisirs, église	955'800.00	41'000.00	-914'800.00	957'400.00	39'700.00	-917'700.00	866'603.21	2'478'073.25	1'611'470.04
4	Santé	0.00	0.00	0.00	1'500.00	0.00	-1'500.00	0.00	0.00	0.00
5	Prévoyance sociale	1'122'300.00	524'500.00	-597'800.00	1'046'600.00	524'000.00	-522'600.00	1'103'070.55	547'104.60	- 555'965.95
6	Trafic et télécommunication	2'214'100.00	152'100.00	-2'062'000.00	2'011'800.00	151'800.00	-1'860'000.00	1'669'536.86	1'453'237.16	- 216'299.70
7	Protection environnement	2'677'500.00	1'958'200.00	-719'300.00	2'706'400.00	1'985'500.00	-720'900.00	2'571'999.47	2'035'188.15	- 536'811.32
8	Economie publique	92'400.00	82'000.00	-10'400.00	95'700.00	85'500.00	-10'200.00	181'898.45	171'589.70	- 10'308.75
9	Finances et impôts	5'958'200.00	17'119'600.00	11'161'400.00	5'867'200.00	16'442'200.00	10'575'000.00	13'109'331.96	16'861'000.16	3'751'668.20
	Résultat	**22'839'400.00**	**22'553'500.00**	**-285'900.00**	**21'599'895.00**	**21'561'293.00**	**-38'602.00**	**27'243'299.29**	**29'537'897.09**	**2'294'597.80**

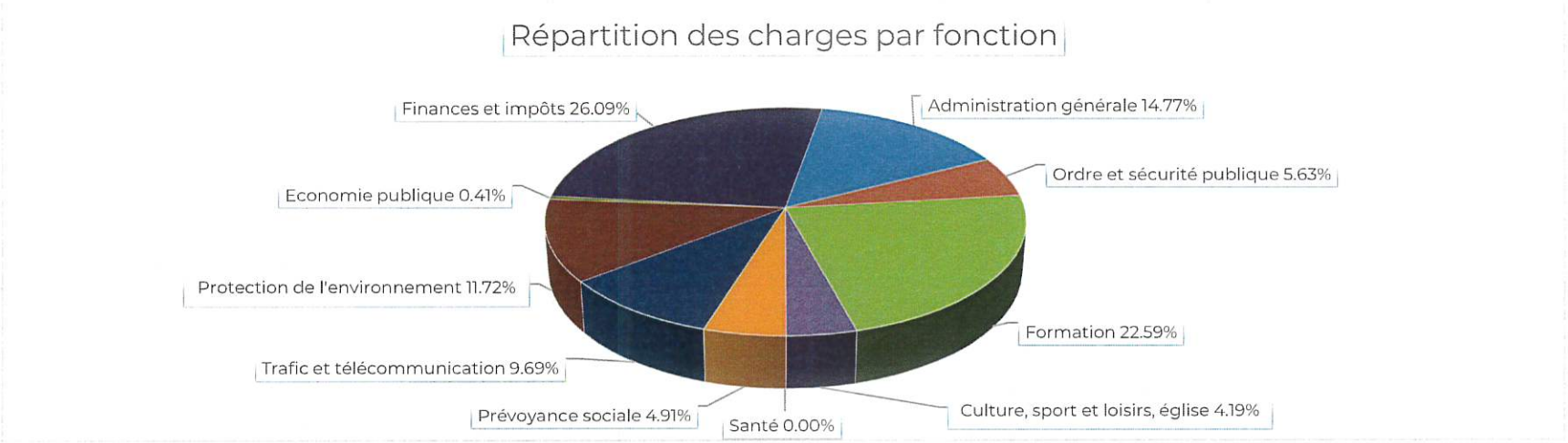
Répartition des charges par fonction
Finances et impôts 26.09%
Administration générale 14.77%
Ordre et sécurité publique 5.63%
Economie publique 0.41%
Protection de l'environnement 11.72%
Formation 22.59%
Trafic et télécommunication 9.69%
Culture, sport et loisirs, église 4.19%
Prévoyance sociale 4.91%
Santé 0.00%

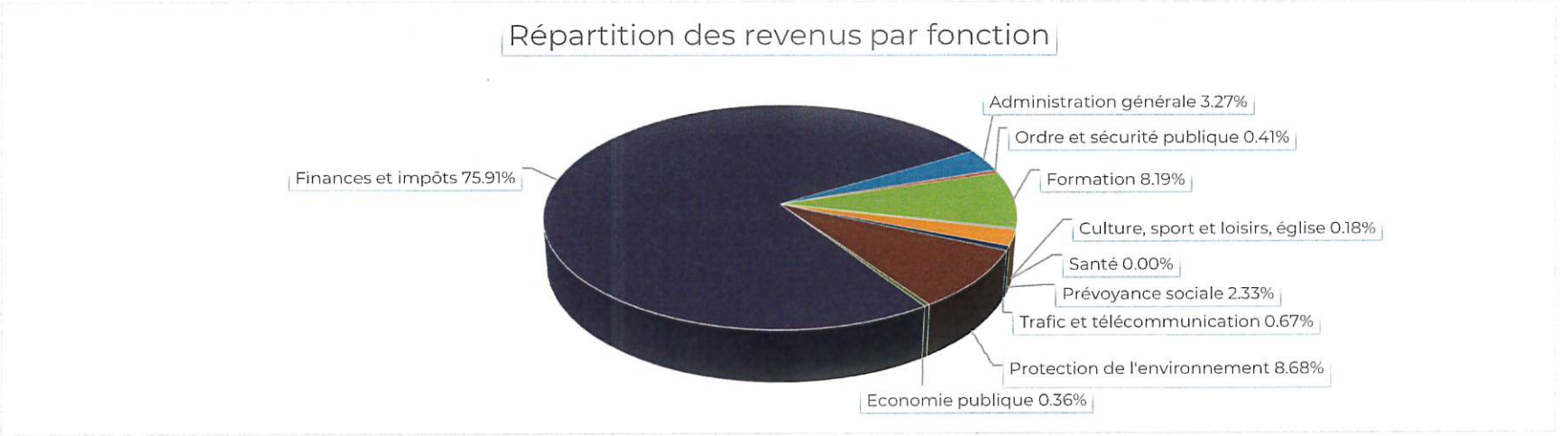
Répartition des revenus par fonction
Administration générale 3.27%
Ordre et sécurité publique 0.41%
Finances et impôts 75.91%
Formation 8.19%
Culture, sport et loisirs, église 0.18%
Santé 0.00%
Prévoyance sociale 2.33%
Trafic et télécommunication 0.67%
Protection de l'environnement 8.68%
Economie publique 0.36%

6. Investissements

Selon l'article 18 du règlement sur la comptabilité des communes, le plan des investissements est présenté en même temps que le budget et n'a qu'une valeur indicative. Il n'est pas soumis au vote.

Toute dépense doit faire l'objet d'un préavis au Conseil communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement et les charges d'exploitation qu'elle entraîne.

Projet	Estimation crédit	Budget 2027
Réfection chemin des Terreaux-carrefour Village	3'200'000	300'000
Mise en place de la signalisation des modérations de vitesse	400'000	100'000
Réaménagement chemin de l'Orio et séparatif route Echallens	2'750'000	50'000
Eco-point de la Voirie	400'000	400'000
PGEEi Mèbre-Covatanne	262'000	131'000
Plan général d'affectation communal	450'000	150'000
Certification de la santé et de la sécurité au travail	150'000	50'000
Construction infrastructure parascolaires (provisoires)	2'000'000	1'000'000
Crédit-cadre des bâtiments 2027-2031	1'500'000	300'000
Rénovation du centre sportif Les Marais	6'650'000	150'000
Transformation de l'ancienne laiterie	2'100'000	100'000
Buvette du parc de Prazqueron	100'000	100'000
Achat véhicule Voirie – porte-outils	300'000	100'000
Total		**2'931'000**

Pour rappel, nous vous remettons la liste des préavis déjà votés, mais qui génèreront des dépenses en 2027 :

Préavis	Crédit voté	Budget 2027
83-2025 Chemins AF	1'060'000	360'000
86-2025 Place de rebroussement du Brit	900'000	200'000
87-2025 Aménagement place de la Gare	711'000	454'000

89-2025 Réaménagement chemin de la Covatannaz	2'7500'000	1'750'000
95-2026 CC transformation Le Rosset	4'840'000	2'697'000
100-2026 Ecopoint avec containers Taulard	220'000	100'000
101-2026 Ecopoint avec containers Golliettes	394'000	200'000
107-2026 CC bâtiment Voirie	6'813'000	4'813'000
Total		**10'574'000**

7. Résultat

L'excédent de charges prévu pour l'exercice 2027 se monte à CHF 285'900.00. Son impact est illustré par le tableau suivant :

Résultat	**Montants**
Résultats cumulés des années précédentes au 01.01.2026	11'731'377.74
- Prélèvement de l'excédent de charges 2026 budgétisé	-38'602.00
Solde estimé au 31.12.2026	11'692'775.74
- Prélèvement de l'excédent de charges 2027 budgétisé	-285'900.00
Solde estimé au 31.12.2027	**11'406'875.74**

8. Conclusion

Dans un contexte économique et financier qui demeure incertain, la Municipalité a souhaité présenter un budget 2027 à la fois réaliste, prudent et responsable. Celui-ci traduit la volonté de poursuivre le développement harmonieux de notre commune tout en veillant à préserver la qualité des prestations offertes à la population et la pérennité des finances communales.

Les défis à venir sont nombreux. L'évolution des charges imposées aux collectivités publiques, les investissements importants nécessaires au maintien et au développement des infrastructures communales ainsi que les incertitudes entourant les recettes futures exigent une gestion rigoureuse et une vigilance de tous les instants.

Malgré ces contraintes, la Municipalité demeure convaincue que la situation financière saine de la commune, associée à une planification responsable et à une gestion maîtrisée des ressources, permettra de relever ces défis avec confiance. Les investissements proposés s'inscrivent dans une vision à long terme visant à accompagner la croissance de la commune, à répondre aux besoins de la population et à maintenir l'attractivité de notre territoire.

La Municipalité poursuivra ainsi ses efforts afin de concilier équilibre financier, qualité des services publics et développement durable de la commune, dans l'intérêt de l'ensemble des habitantes et habitants.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 009 - 2026 adopté en séance du 2 novembre 2026,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne pour l'année 2027 présentant un excédent de charges de CHF 285'900.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Claudia Perrin Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 29 octobre 2026 - SCA

Délégué municipal : Monsieur Simon Schülé

Annexes : 1. budget 2027
2. résultat échelonné
3. investissements
4. budget du SDIS
5. budget de la STEP